

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Véronique Jodoin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7b47525ef5a32c9fb8463fbf>

Date d'obtention : 2020-12-01 16:35:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle s'applique aux situations dénoncées dans le cadre scolaire.
Elle me permet d'aller chercher de l'information sur le contenu des images sans avoir à les regarder afin de protéger l'intégrité physique et psychologique de la victime.
Elle permet d'agir sans affecter le processus d'enquête policière.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'agir plus rapidement et de manière plus efficace grâce à sa méthodologie.
Elle permet aussi de clarifier les rôles de chacun.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à bien suivre le protocole des questions afin d'éviter de mettre des mots dans la bouche des élèves et d'ainsi affecter leur témoignage.